



**POLE TECHNIQUE
ESPACES PUBLICS**

POINT INFORMATION A DATE

En vertu des arrêtés municipaux du 28/10/2025

CIRCULATION - STATIONNEMENT

Secteur Centre / Le Port

RUE ADOLPHE THIERS

Travaux d'aménagements intérieurs :

28 RUE ADOLPHE THIERS

- Du 24/11/2025 au 05/12/2025, le stationnement sera interdit **PLACE DE LA REPUBLIQUE**, conformément au plan ci-joint, **sauf les mercredis matins et samedis matins, jour de marché**
- Occupations de places par véhicule - sur stationnement payant ou réglementé - avec prestations municipales
- Nombre d'emplacements concernés : 1

CIRCULATION - STATIONNEMENT

***Secteur Nord / Gare et Secteur Centre
/ Le Port***

AVENUE VICTOR HUGO

Grutage de matériaux :

AVENUE VICTOR HUGO

- Du 06/11/2025 au 07/11/2025, occupation du domaine public Surface occupée : 20 m² du 06/11/2025 au 07/11/2025, Occupations de places par véhicule - sur
- stationnement payant ou réglementé - avec prestations municipales Nombre d'emplacements concernés : 4
-

Stationnement

Secteur Cliscouët

BOULEVARD DE LA RESISTANCE

28 BOULEVARD DE LA RESISTANCE

- Le 07/11/2025, le stationnement sera interdit au droit du n° 28 sur 2 places.
- Réservation de stationnement pour déménagement

Détail de la réservation : Déménagements - sur stationnement non payant - avec prestations municipales

Stationnement

Secteur Centre / Le Port

RUE ARTHUR DE RICHEMONT

18 RUE ARTHUR DE RICHEMONT

- Le 05/11/2025, le stationnement sera interdit au droit du n° 18 sur 3 places.
- Réservation de stationnement pour déménagement
Détail de la réservation : Déménagements - sur stationnement payant ou réglementé
 - avec prestations municipales ■Nombre de places réservées :
3

Stationnement

Secteur Kercado

RUE DE KEROZEN

7 RUE DE KEROZEN

- Le 04/11/2025, réservation de stationnement pour déménagement
 - Détail de la réservation : Déménagements - sur stationnement non payant - avec prestations municipales

STATIONNEMENT

Secteur Ouest

RUE JEAN ET YVES TEXIER-LAHOULLE

À compter du 17/11/2025 et jusqu'au 20/11/2025, la circulation se fera sur chaussée rétrécie au droit des travaux.

Le cheminement des piétons sur le trottoir au droit des travaux sera interdit. Ceux-ci seront déviés sur le trottoir opposé.

Stationnement

Secteur Nord / Gare et Secteur Centre / Le Port

PLACE DU MARECHAL LYAUTEY

Le 06/11/2025, le stationnement des véhicules est interdit au droit des n° 5 et 6, sur 3 places de 14h00 à 23h00.

STATIONNEMENT - CIRCULATION

Secteur Sud-Ouest / Conleau et Secteur Centre / Le Port

RUE PHILIPPE LEBON

À compter du 17/11/2025 et jusqu'au 18/11/2025, les prescriptions suivantes s'appliquent :

- Le stationnement des véhicules est interdit du n° 76 jusqu'à L'IMPASSE
- PHILIPPE LEBON.

- La circulation se fera sur chaussée rétrécie au droit des travaux.

STATIONNEMENT - CIRCULATION

Secteur Nord / Gare et Secteur Centre / Le Port

AVENUE VICTOR HUGO

À compter du 06/11/2025 et jusqu'au 07/11/2025, les prescriptions suivantes s'appliquent :

- Dans la portion de voie comprise entre LE BOULEVARD DE LA PAIX et la PLACE JOSEPH LE BRIX, La circulation se fera par alternat au droit du grutage et sera gérée par panneaux B15 + C18
- Le stationnement des véhicules est interdit au droit des n° 15 et 17 sur 4
- places. Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de l'article R. 417-10 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate.
- Le cheminement des piétons sur le trottoir au droit des travaux sera interdit. Ceux-ci seront déviés sur le trottoir opposé

STATIONNEMENT

Secteur Sud-Ouest / Conleau et Secteur Centre / Le Port

RUE MADAME MOLE

Le 06/11/2025, RUE MADAME MOLE, la circulation se fera sur chaussée rétrécie au droit des travaux. Le cheminement des piétons sur le trottoir au droit des travaux sera interdit. Les piétons seront déviés vers la piste cyclable opposée.

STATIONNEMENT

Secteur Kercado et Secteur Centre / Le Port

RUE ALBERT 1ER

À compter du 05/11/2025 et jusqu'au 07/11/2025, dans la portion de voie comprise entre la RUE DU NARHOUE et la RUE DU MANOIR, la circulation sera interdite dans le sens Nord -> Sud et conservée dans l'autre sens

Une déviation est mise en place pour tous les véhicules. Cette déviation emprunte l'itinéraire suivant :

- RUE DU NARHOUE,
- RUE MADAME MOLE,
- RUE ANATOLE FRANCE,
- PLACE ANATOLE FRANCE,

STATIONNEMENT - CIRCULATION

Secteur Kercado et Secteur Centre / Le Port

RUE DE KEROZEN

Le 04/11/2025, dans la portion de voie comprise entre la RUE ALPHONSE GUERIN et la RUE DU MARECHAL FOCH, les prescriptions suivantes s'appliquent :

- La circulation des véhicules est interdite
- Le stationnement des véhicules est interdit face au n° 7 sur les 2 places.
- Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de l'article R. 417-10 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate ;

Une déviation est mise en place pour tous les véhicules. Cette déviation emprunte l'itinéraire suivant soit par:

- RUE DU MARECHAL FOCH,
- RUE VICTOR
- MASSE RUE DE BERNUS

Soit par :

- RUE ALPHONSE GUERIN,
- RUE LOUIS PASTEUR,
- RUE JEANNE D'ARC,
- RUE ALBERT 1ER,
- RUE DU MARECHAL FOCH,

STATIONNEMENT

Secteur Nord Est

RUE ALAIN GERBAULT

À compter du 17/11/2025 et jusqu'au 21/11/2025, la circulation se fera par alternat au droit des travaux et sera gérée par panneaux B15 + C18 30
